

BULLETIN DE CANDIDATURE AU TREMLIN MUSICAL QUARTIER LIBRE 2024

Le tremplin est organisé par La Direction de la culture et Bureau Info Jeunes de la Ville de Mérignac et se déroulera le **samedi 20 avril 2024 à 18h au Parc Du Vivier**.

La participation au concours implique l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Pour rappel : 3 groupes maximum seront retenus pour participer au tremplin. La sélection des participants sera réalisée par les services municipaux en fonction du nombre de places disponibles, du respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement et de la qualité de la présentation fournie par les participants dans la fiche de candidature. Les propositions et créations personnelles seront valorisées.

NOM DU GROUPE OU DE L'ARTISTE :

GENRE :

Rock, pop...		Rap	
Ska, reggae		Musique classique et chant choral	
Musiques électroniques		Chanson française	
Musiques du monde ou traditionnelles		Jazz	
		Autres > à préciser :	

CONTACT DU REFERENT

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE

<i>Nom des musiciens, choristes...</i>	<i>Activités : chant, guitare, violon, platines...</i>	<i>Année de naissance</i>	<i>Ville de résidence ou travail ou scolarité</i>

INFORMATION TECHNIQUE :

Liste des instruments utilisés :

Nombre de chanteurs :

Matériel amené par le groupe :

Matériel demandé à la ville par le groupe (si disponible) :

PRESENTATION DU GROUPE, DES 3 MORCEAUX PRESENTES, ET MOTIVATION A PARTICIPER AU TREMPLIN

DIVERS :

Les participants sont-ils bien tous disponibles pour jouer le samedi 20 avril à 18h

Les participants sont-ils bien tous disponibles pour des balances le même jour entre midi et 14h ? :

Quelle est la durée estimée du set (maximum 12 min) ? :

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT

- une autorisation parentale pour chaque mineur souhaitant participer.
- le règlement de participation signé.
- *Un* support audio ou vidéo ou la mention d'un lien vers un site internet, offrant un aperçu sonore/visuel de votre candidature

RAPPELS IMPORTANTS :

1 – L'envoi du bulletin de participation est possible jusqu'au **22 mars 2024**,

2- Les candidats s'engagent en déposant leur demande de participation à se conformer au règlement de participation 2024 de la manifestation, dans les conditions posées dans ce dit règlement. Aucune dérogation aux règles initialement énoncées ne pourra être apportée.

3 - La programmation finale sera communiquée par voie électronique.

4 - Les fiches incomplètes ne pourront être prises en compte.

RENSEIGNEMENTS : BIJ MERIGNAC 05 57 00 02 40 bjj@merignac.com

/ DIRECTION DE LA CULTURE 05 56 18 88 62 directiondelaculture@merignac.com